

UNE AUTRE
ÉCOLE

éducation
SUD
Union
syndicale
Solidaires

UNE AUTRE
SOCIÉTÉ

POUR LES AED/AP/AESH, SUD Éducation REVENDIQUE :



Une titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de tou·tes dans un corps de fonctionnaires.

L'arrêt du recrutement en contrat précaire.

La création d'un métier d'éducatrice·teur scolaire spécialisé·e pour les AESH, et d'éducateur·trice scolaire pour les AED.



Une augmentation des salaires largement supérieure à l'inflation, sans condition, l'indexation des salaires sur l'inflation, l'intégration des primes et indemnités dans les salaires pour préserver les retraites.



Une baisse du temps de travail et un recrutement massif de personnels.

La création d'un vivier de remplacement.



Une formation initiale et continue ambitieuse.

Un droit à la mobilité, inter et intra-académique.



La lutte contre toutes les discriminations.



Nous nous engageons pour la défense des collègues face à l'arbitraire de la hiérarchie et pour gagner de nouveaux droits.



2022 : LA LUTTE PAIE, MAIS LE COMBAT CONTINUE



Cette année, **la fédération SUD Éducation a gagné un recours** qui obligera l'employeur à payer **une indemnité REP/REP+** pour les collègues AED et AESH concernés.

D'autres avancées ont eu lieu. Nous ne nous approprierons pas complètement ces victoires mais disons le, nous y avons pris notre part :

La CDIisation, l'indemnité de fin de contrat qui en découle, la possibilité d'être payé.e en heures supplémentaires, le remboursement partiel des cotisations de mutuelles ...

DANS NOTRE ACADÉMIE :

Pour les personnels en CDD : nous sommes intervenus plusieurs fois pour demander que le salaire ne soit pas versé en retard. Les agences comptables des lycées payeurs de l'académie, n'ont pas assez de personnel stable et formé pour assumer la charge de travail, et nous estimons que les collègues n'ont pas à en pâtir.

Pour les AED, nous avons fait pression sur le rectorat pour permettre à un AED d'être CDIisé malgré le refus de sa cheffe d'établissement. **Notre préavis de grève et un recours gracieux ont fait céder l'administration** qui a finalement appuyé l'AED pour être réembauché dans un établissement voisin avec une quotité de 100%. Il faut dire que nous réclamions 29000 euros au collègue fautif ! Le rectorat a ainsi voulu s'épargner un procès difficile à gagner pour lui au Tribunal Administratif :

la jurisprudence prévoit en effet que la non reconduction est conditionnée à la disparition du poste ou à une insuffisance professionnelle ... et ceci, même s'il s'agit d'un renouvellement en CDD.

Pour les AESH, nous sommes également intervenus plusieurs fois pour demander que les collègues à 24h passent à une quotité de 62% et non 61%. Chaque victoire doit être vue comme une avancée vers une reconnaissance et l'obtention d'un vrai statut des personnels AESH.

Nous avons organisé plusieurs stages de formation pour que chacun-e puisse connaître ses droits et sache les faire appliquer : le syndicalisme, c'est aussi de permettre aux salarié.e.s de relever la tête.

Nous revendiquons un seuil maximal de 2 élèves notifiés par AESH.

VOTER POUR LES LISTES SUD Éducation ...

... **C'est donner des moyens matériels à notre organisation pour poursuivre et amplifier ses combats** : dans la rue, dans les bureaux de la direction, dans l'organisation de stages de formation syndicale et sur le terrain juridique.

Les militant.e.s de SUD Éducation ne sont ni des héros, ni des robots : nous avons besoin de temps pour faire progresser nos droits.

Aidez-nous, aidez-vous, votez pour nous !